

DÉLIBÉRATION N° 16/206

Séance du 14 décembre 2016

Approbation de l'admission en non-valeur de l'association Design Accessible

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie et notamment l'alinéa 4 de l'article 9,

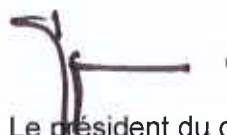
Vu le décret du 25 juin 2015 portant nomination du président de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie – M. Bruno Maquart,

Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie approuve l'admission en non-valeur de la créance de 10.152,47 € HT portant sur l'association Design Accessible.

Fait à Paris,

Le 14 décembre 2016



Le président du conseil d'administration

Bruno Maquart